



BANQUES ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CSE INFOS

AGENDA



Résultats FINANCIERS et COMMERCIAUX de la CEBPL.

A la demande des élus du CSE, la Direction a présenté les résultats financiers au 30/06/2022 ainsi que les résultats commerciaux de la BDD et de la BDR arrêtés respectivement au 30/08/2022 et 31/07/2022.

A date, en comparaison avec l'année 2021 et la trajectoire budgétaire 2022, le niveau du PNB (315,3 M€) et celui du résultat net part du groupe (79,9M€) sont bien orientés. De bons résultats qui s'inscrivent dans un contexte d'inflation et d'incertitudes économiques (tensions sur les taux, coût de l'énergie ...) en lien avec le conflit en Ukraine.

Encore une fois, ces résultats sont portés par une bonne dynamique commerciale.

La CFDT a interrogé la Direction sur la progression des frais de gestion en hausse de 3,6% par rapport à la trajectoire financière. Les élus CFDT au CSE ont également noté une progression de près de 10M€ par rapport au budget des frais de personnel. D'après la Direction, un provisionnement de charges en lien avec le contrôle URSSAF en cours serait en grande partie à l'origine de cette hausse.

29 septembre :
CSE

12 octobre :
Réunion 4 de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

13 octobre :
Ouverture en locale des négociations annuelles sur le partage de la valeur ajoutée.

20 octobre :
Commission des Territoires

26 octobre :
CSE

Prescription Immobilière

Les salariés de la **PRESCRIPTION IMMOBILIERE** nous ont fait part de leurs inquiétudes quant aux messages reçus visant à mettre un coup d'arrêt à la commercialisation des crédits immobiliers auprès des prospects.

La Direction a exprimé qu'il n'y avait pas de STOP and GO avec les courtiers.

Interrogée par la **CFDT** sur le devenir des agences habitats, la Direction a confirmé que l'existence de la prescription Immobilière n'était pas remise en cause. Elle précise qu'en cas de ralentissement de l'activité, les experts immobiliers pourraient temporairement être affectés à d'autres tâches :

- Formation à distance (via TEAMS) des GC PART, ayant peu d'expérience sur les crédits immobiliers.
- Prise en charge des demandes immobilières de la BANQUE DIGITALE.

Certains experts pourraient être amenés provisoirement à travailler dans les agences de la BDD, sous réserve que l'agence d'affectation soit proche de leur domicile permettant ainsi le travail pendulaire. Dans tous les cas, une telle démarche ne pourra s'inscrire que sur la base du volontariat.

Information des élus du CSE sur le projet de déploiement des imprimantes collectives en BDD.

Un pilote a été mené sur 11 agences en BDD, afin de supprimer définitivement toutes les imprimantes individuelles. Les agences seront équipées à minima de deux imprimantes collectives, une principale multifonction et une imprimante monofonction dite de secours. Pour les agences aménagées sur plusieurs niveaux, il est prévu l'installation d'une imprimante supplémentaire par étage. Ces nouvelles imprimantes permettront des impressions uniquement en noir et blanc. L'impression ne pourra se déclencher qu'avec le badge du demandeur d'impression (système identique à celui existant dans les fonctions support : le « follow me »)

Les commandes de consommables seront automatiquement réalisées dès qu'un seuil d'impression sera franchi.

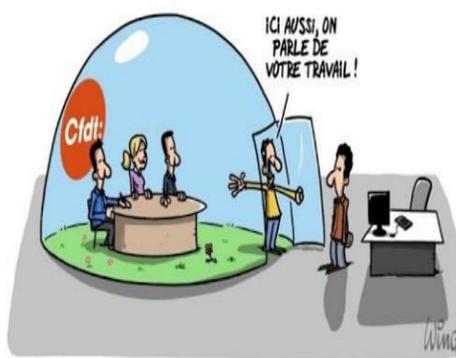
La bascule de tous les contrats en signature électronique à distance (SED) n'étant prévue qu'en 2024, les élus CFDT au CSE ont fait part de leur étonnement : pourquoi ne pas attendre que tous les contrats soient dématérialisés avant de supprimer les imprimantes individuelles ? Ne faut-il pas y voir une fois de plus une démarche visant à privilégier une rapide économie de coût au détriment des conditions de travail des salariés !

Information des élus du CSE sur le projet national de déploiement de l'outil CONTACT 360

Sur ce seul outil, les salariés de la BDD pourront retrouver l'ensemble des contacts clients : emails, téléphone, Seuls les mails privés en seront exclus. La nouvelle interface permettra d'avoir accès à l'historique, la nature, la fréquence et les habitudes de contact des clients. Destiné à assurer la continuité de la relation client, notamment en cas de changement de conseiller, le salarié pourra avoir accès à l'ensemble des contacts historisés (entrants et sortants) avec le client. Une information sera diffusée aux salariés de la BDD lors de la réunion d'agence du 20 OCTOBRE.

Accueil Affaire de Tous :

Dès 2019, lors de la mise en place de l'**ACCUEIL AFFAIRE de TOUS**, les élus **CFDT** au CSE avaient fait part à la Direction des dysfonctionnements qu'ils constataient lors de leurs visites d'agences.



Peu attentive à nos déclarations en CSE, la Direction a bien souvent fait la sourde oreille ! Les élus **CFDT** au CSE ont donc demandé une analyse commune Direction/ CSE lors d'un Comité de Pilotage des Mesures sur les Impacts Humains (COPII MIH). C'est dans ce contexte qu'un panel de salariés a été questionné sur le déploiement de « l'Accueil Affaire de Tous » en agence. Des entretiens avec des salariés ont donc été réalisés en toute confidentialité. Au mois de Juin, les élus de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) ont reçu les conclusions de ce travail d'investigation. Elles ont fait l'objet, le 16 juin dernier, d'une réunion auprès de toutes les équipes BDD. Les résultats édifiants de l'enquête ont obligé la Direction à faire son MEA CULPA en séance du CSE ! Force est de constater que toutes les revendications figurant dans la déclaration des élus **CFDT** au CSE du 31/03/2022* ont été abordées :



- Organisation de l'activité ;
- Reconnaissance de l'accueil ;
- Cohérence pour qu'une Agence soit ouverte ou fermée ;
- Signalétique pour préciser la zone d'accueil.

Désormais, et afin de faciliter le quotidien :

- Un planning de répartition des tâches sera établi pour chaque agence de la BDD, sous la responsabilité du DAMM ou du DA.
- La Direction a lancé un pilote sur les agences de **GRASLIN** et de **REZE AGORA** afin que l'accueil soit mieux identifié par les clients. Pour ce faire, la CEBPL a mandaté un cabinet spécialisé dans les aménagements.
- Les incohérences sur les horaires affichés en vitrine, sur GOOGLE, DEI et application seront désormais corrigées.
- Pour les nouveaux entrants, une période de maîtrise de l'accueil sera intégrée à leur parcours START.
- En termes d'équipements, des ordinateurs portables seront livrés à tous les salariés en 2023. Pour les nouvelles bornes chèques, seules certaines agences seront concernées.

Vous pouvez compter sur vos élus CFDT pour défendre dans toutes les instances (Commission des Territoires, CSSCT, CSE, négociations...) une amélioration des conditions de travail et une vraie prise en considération des difficultés rencontrées au quotidien.

* déclaration disponible sur le site <https://cfdt-cebpl.fr/> rubrique Comité Social et Economique/ actualités du CSE

**Avis des élus du CSE sur :
Mise à jour des fiches DUERP
(Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)**

Considérant que les sources de risques encourus par les salariés étaient insuffisamment identifiées dans les fiches du DUERP, les élus **CFDT** ont voté **DEFAVORABLE** à cette consultation.

En séance, les élus **CFDT** ont lu une déclaration* afin d'alerter la Direction sur :

- ✓ les dysfonctionnements constatés en matière d'identification des risques professionnels ;
- ✓ l'absence de procédures internes favorisant le signalement et le traitement de situations d'harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes.

Pour la CFDT, la CEBPL ne va pas assez loin dans l'information aux salariés sur les risques liés à l'activité professionnelle. La loi précise que le DUERP doit être le résultat d'une co-construction entre la Direction et les représentants du CSE. Aussi, les élus CFDT ont demandé la mise en place d'un groupe de travail afin de mettre en œuvre des solutions d'amélioration de la prévention des risques et des actions de prévention.

* déclaration disponible sur le site <https://cfdt-cebpl.fr/> rubrique Comité Social et Economique/ actualités du CSE

Projet de mise en place des bornes chèques en agence

Les élus **CFDT** reconnaissent une avancée avec l'arrivée de ces nouvelles bornes en agence. Elles permettront un traitement automatique des remises de chèques au crédit des comptes dès le dépôt réalisé par le client et ce, sans utilisation du scan chèques.

Néanmoins, les élus CFDT déplorent que :

- ✓ seules 32 agences sur toute la CEBPL seront équipées de ce nouveau matériel ;
- ✓ les agences concernées qui bénéficiaient d'un GAB avec remise de chèques verront de facto la fonction « remise de chèques » supprimée sur l'automate.

Par conséquent, les élus CFDT au CSE se sont ABSTENUS sur ce projet.

Modification du RI de la CEBPL pour intégrer les lanceurs d'alerte.

Il s'agit d'une application de la nouvelle loi sur les lanceurs d'alerte avec un renforcement de la protection des salariés constatant des dysfonctionnements graves dans leur entreprise. Les élus **CFDT** ont voté **FAVORABLE**.

PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE



COMMISSION IMMOBILIERE.

Voici la liste des sites soumis aux votes du CSE :



- **RENNES ALMA (Relocalisation et regroupement Binquenais et Sarah Bernard)**
- **BREST STRASBOURG (Relocalisation Brest Pilier Rouge)**
- **THOUARE (rafraichissement)**
- **AIZENAY (rafraichissement- agence reconquête)**
- **LE LION D'ANGERS (relocalisation)**
- **CRAON (extension- reconquête)**
- **THORIGNY FOUILLARD (rafraichissement)**

Les élus **CFDT** ont voté **FAVORABLE** à l'ensemble de ces chantiers, considérant qu'ils amélioreraient les conditions actuelles de travail.

Nos votes sont basés sur des réflexions émises lors des présentations des plans, et s'appuient sur les retours et avis des salariés présents dans les agences/services concerné(e)s.

AU REVOIR AGNES !

L'équipe **CFDT** dit « AU REVOIR » à l'une de ses membres, **Agnès AMILLARD**.

Toute la section **CFDT** la remercie pour sa disponibilité et la qualité du travail produit au sein de l'instance CSE. Nous tenons à saluer son engagement en particulier auprès des salariés du MAINE ET LOIRE.

Elle sera remplacée par **Anne Sophie LECLERC**, Experte Immobilière à la Promotion Immobilière de NANTES.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2023 !

**VOUS DÉSIREZ PARTICIPER À NOS CÔTÉS
AUX ACTIONS DU CSE POUR FAIRE AVANCER
LES CHOSES ?**

**LES PROCHAINES ELECTIONS PROFESSIONNELLES SE DEROULERONT EN
2023**

ALORS CONTACTEZ NOUS !

<https://cfdt-cebpl.fr/>

(Rubrique contacts)

